



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## SERVICE DES ARTS VISUELS

### Subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences en arts visuels

|   |   |
|---|---|
| Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande : |   |
| <b>1<sup>re</sup> étape</b>   | Lisez les <b>lignes directrices du programme</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.   |
| <b>2<sup>e</sup> étape</b>  | Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants à l'intention des candidats</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.           |
| <b>3<sup>e</sup> étape</b>  | Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie F du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise. |

**Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.**

### Date limite

**Le 1<sup>er</sup> février**

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

### Renseignements supplémentaires

**Jim Logan**, agent de programme

Service des arts visuels

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

[jim.logan@conseildesarts.ca](mailto:jim.logan@conseildesarts.ca)

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613 566-4414, poste 5266

ATS: 1-866-585-5559

VAG20F 11-11



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

|   |  |
|---|--|
| <b>Mandat du Service des arts visuels</b> | Contribuer à l'avancement des idées et des pratiques en arts visuels et en architecture, et encourager leur diffusion et l'appréciation du public à leur égard.  |
| <b>Description du programme</b>           | Le programme Subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences en arts visuels appuie des conservateurs autochtones qui désirent approfondir leur pratique professionnelle en conservation dans l'établissement de leur choix. Le but de ce programme est d'élargir le bassin national de professionnels de la conservation qui sont d'origine autochtone comprenant les Premières Nations, les Métis et les Inuits.   |
| <b>Admissibilité</b>                      | <p>Le conservateur résident et l'établissement d'accueil admissible doivent présenter une demande conjointement. La priorité est accordée aux demandes dans lesquelles il est clairement montré que le résident et l'établissement s'entendent sur les modalités de la résidence. La durée minimale de chaque résidence sera d'un an et le maximum sera de deux ans. L'aide de plus de deux ans sera seulement considérée dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p><b>Candidats individuels</b></p> <p>Les personnes admissibles doivent avoir acquis une expérience ou fait des études qui témoignent de leur engagement à se perfectionner dans la profession de conservateur. Cette expérience aura été acquise à l'occasion d'activités culturelles dans les communautés, de même que par une formation de base (p. ex., un stage en conservation ou du travail dans un musée ou une galerie d'art).</p> <p>Le conservateur résident doit être d'origine autochtone canadienne et être citoyen canadien ou résident permanent du Canada conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada à ces expressions. Les étudiants ne sont pas admissibles.</p> <p><b>Établissements d'accueil</b></p> <p>Les établissements admissibles doivent être actifs au niveau de l'acquisition, l'exposition et la documentation d'œuvres d'arts visuels d'artistes autochtones. Parmi les établissements admissibles, mentionnons les musées d'art et les centres d'expositions ainsi que les centres d'artistes autogérés au Canada.</p> <p>Veillez prendre note que le fait de répondre aux critères vous permet de présenter une demande, mais ne vous garantit pas l'obtention d'une subvention.</p> <p>Veillez prendre note que le fait de répondre aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Montant des subventions</b></p>           | <p>Ces subventions ne peuvent servir à couvrir des projets complétés ou des dépenses déjà engagées au moment de la date limite du programme.</p> <p>Le programme fournit une aide de subsistance pouvant atteindre 35 000 \$ par année. La subvention sera payée au conservateur résident.</p> <p>L'établissement d'accueil assume toutes les autres dépenses associées à la résidence, dont les coûts de recherche, de présentation et de déplacement des expositions, de même que les frais de publication. L'établissement d'accueil qui reçoit une aide de fonctionnement du Conseil des Arts, ne peut pas demander une aide supplémentaire pour couvrir le coût de ces activités en s'adressant à d'autres programmes au Conseil des Arts du Canada.</p>  |
| <p><b>Soutien pour l'accès aux services</b></p> | <p>Les candidats sourds ou handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des Arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• interprétation du langage gestuel;</li> <li>• préposé personnel;</li> <li>• guide; et</li> <li>• location d'équipement spécialisé.</li> </ul> <p><b>Dépenses non admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations).</li> <li>• Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière.</li> <li>• Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agent de programme concerné.</p> |

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <p><b>Évaluation des demandes</b></p> | <p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des Arts du Canada. Les candidats seront évalués par un comité d'évaluation par les pairs composé de professionnels des arts chevronnés et reconnus comme tels par leurs pairs. Les membres du comité sont également sélectionnés de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des pratiques artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont créés pour chaque concours.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la page « L'évaluation par les pairs au Conseil des Arts du Canada : comment sont prises les décisions » sur le site Web du Conseil des Arts.</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs examine et compare toutes les demandes de subvention admissibles soumises à l'échelle nationale en tenant compte des fonds disponibles et des critères d'évaluation suivants :</p> <p>Les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Les décisions du comité d'évaluation seront fondées sur le mérite relatif de votre demande, en comparaison avec toutes les autres demandes admissibles de ce concours national, et sur la disponibilité des fonds.</p> <p>Chaque demande sera examinée en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'engagement notaire du conservateur à assurer le développement à long terme de la pratique professionnelle de la conservation en arts visuels;</li> <li>• l'engagement notaire de l'établissement à assurer l'acquisition, l'exposition et la documentation d'œuvres d'arts en arts visuels d'artistes autochtones;</li> <li>• l'affinité entre les buts du conservateur et le mandat de l'établissement;</li> <li>• la disponibilité de professionnels compétents qui pourront servir de mentors ou de conseillers au conservateur résident;</li> <li>• la présentation d'un plan de travail détaillé et réaliste faisant état des responsabilités du conservateur, p. ex., recherche et rédaction, planification et élaboration d'expositions; et</li> <li>• l'incidence possible de la résidence sur l'établissement d'accueil et le conservateur résident.</li> </ul> <p><b>La priorité sera accordée aux établissements qui manifestent un engagement à long terme envers le développement de la pratique de la conservation en arts visuels de Peuples autochtones, au-delà même du cadre de la résidence.</b></p> |
|---------------------------------------|---|

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DESCANDIDATS

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Traitement de la demande</b> | <p><b>Accusé de réception</b></p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il convient de noter que cet avis signifie que la demande a été reçue et ne constitue pas une confirmation de son admissibilité.</p> <p><b>Délai de traitement</b></p> <p>Le candidat sera informé des résultats par la poste environ <b>quatre mois</b> après la date limite du concours. Le Conseil des Arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p><b>Préparation de la demande</b></p> <p>Les candidats ont la responsabilité de soumettre tous les renseignements et documents exigés afin d'établir leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions quant à l'admissibilité sur les renseignements fournis dans cette demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts du Canada de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement de la documentation présentée à l'appui des demandes.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas remis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention, cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon uniforme.</p> <p><b>Présentation et mise en page</b></p> <p>Tous les documents requis ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre, 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Utilisez une police de 11 points ou plus. Ils ne doivent pas être reliés, insérés dans une couverture de plastique ou agrafés. Vous pouvez les rassembler au moyen de trombones.</p> <p>Comme il est difficile de photocopier du papier de couleur ou des feuilles de format inhabituel, il est préférable d'éviter d'en utiliser.</p> |
|---------------------------------|---|

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Renseignements personnels</b></p>             | <p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>   |
| <p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p> | <p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</li> <li>• Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. Dans le cas d'une collaboration, cette politique s'applique au candidat principal.</li> <li>• Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un <b>artiste professionnel établi qui œuvre dans plus d'une discipline</b> (par exemple, les arts visuels et la musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.</p> <p>Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.</p> <p>Selon le Service des arts visuels, les artistes établis sont à un stade avancé de leur carrière, ont créé un nombre important d'œuvres indépendantes, et leur contribution à leur discipline est reconnue à l'échelle nationale ou internationale à la suite de la présentation publique de leurs œuvres. Les artistes établis exposent leurs œuvres dans un contexte professionnel depuis au moins 15 ans.</p> |

**Conditions  
rattachées à la  
subvention  
(suite)**

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez **si votre demande est retenue**. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.

**Preuve de l'obtention d'un congé non rémunéré**

Si vous obtenez une subvention et que vous travaillez à plein temps, vous devrez faire parvenir au Conseil des Arts une preuve de l'obtention d'un congé sabbatique ou d'un autre type de congé professionnel non rémunéré. Le Conseil ne versera pas la subvention tant qu'il n'aura pas reçu ce document.

**Versement de la subvention**

Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention. L'avis d'attribution de la subvention qui vous parviendra pourra contenir des modalités supplémentaires auxquelles vous devrez satisfaire avant de recevoir la subvention.

Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d'un versement.

**Imposition des subventions**

Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

**Modifications au projet ou au programme de travail**

Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement**.

**Date d'expiration de la subvention**

La subvention doit être dépensée pour compléter votre projet/activité/travail pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.

Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.

**Conditions  
rattachées à la  
subvention  
(suite)**

**Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada**

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.

**Rapport final**

Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## Subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences en arts visuels

Les renseignements que vous fournirez sur les trois prochaines pages ne seront pas transmis  
au comité d'évaluation par les pairs.

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

#### NOM DU CONSERVATEUR RÉSIDENT

M<sup>me</sup>  M.      Date de naissance \_\_\_\_\_

#### NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Nom du représentant de l'établissement d'accueil :

Poste

#### ADRESSE POSTALE

Adresse municipale et numéro d'appartement ou de bureau

Ville      Province ou territoire      Code postal

#### ADRESSE POSTALE

Adresse municipale et numéro de bureau

Ville      Province ou territoire      Code postal

Téléphone (domicile) :

Téléphone :

Téléphone (bureau) :

Téléphone :

Télocopieur :

Télocopieur :

Courriel :

Courriel :

Site web :

Site web :

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées  
dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS

VAFO20F 11-11

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse et courriel à sa liste d'envoi?  
(Seul le Conseil des Arts utilisera cette information y compris les sondages.)  Oui  Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts en  Français  Anglais.

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions (conservateur résident seulement).
- Je suis un Autochtone du Canada (la définition que le Conseil des Arts du Canada donne des Peuples autochtones comprend les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits.)
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices et j'y satisfais.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels du Conseil des Arts du Canada et une demande de subvention de voyage par année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars) (conservateur résident seulement).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je serai l'unique représentant de l'établissement d'accueil et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention s'il y a lieu (établissement d'accueil seulement).
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Je certifie que les renseignements fournis dans le formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Nom du conservateur résident

\_\_\_\_\_  
Nom du représentant de l'établissement d'accueil

\_\_\_\_\_  
Signature du conservateur résident

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant de l'établissement d'accueil

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**DES SIGNATURES ORIGINALES SONT REQUISES.**

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)**

Les candidats handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services particuliers qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. **Veillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.**

**Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?**

Non  Oui Montant total demandé : \_\_\_\_\_ \$

**Veillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.**

1. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Coût : \_\_\_\_\_ \$

2. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Coût : \_\_\_\_\_ \$

3. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Coût : \_\_\_\_\_ \$

4. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Coût : \_\_\_\_\_ \$



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## Subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences en arts visuels

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis  
au comité d'évaluateurs chargé d'étudier les demandes.

- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

### PARTIE A – NOM ET LIEU DU RÉSIDENT ET DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Nom du conservateur résident :

\_\_\_\_\_  
Nom de famille                      Premier et second prénoms

\_\_\_\_\_  
Ville (domicile permanent)

\_\_\_\_\_  
Province ou territoire

Nom de l'établissement d'accueil :

\_\_\_\_\_  
Nom du représentant de l'établissement d'accueil

\_\_\_\_\_  
Poste

\_\_\_\_\_  
Ville    Province ou territoire

### PARTIE B – MONTANT DEMANDÉ

Montant demandé de ce programme (au millier le plus près) : \_\_\_\_\_ \$

Contribution monétaire de l'établissement d'accueil : \_\_\_\_\_ \$

Durée de la résidence : Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

### PARTIE C – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Brève description du projet de résidence ainsi que des activités principales :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

### **PARTIE D – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET**

Sur des feuilles distinctes de papier blanc de 8 ½ po x 11 po imprimées d'un seul côté, veuillez fournir :

- Un énoncé d'un maximum de **deux pages** sur la conservation, rédigé par le candidat à la résidence et décrivant sommairement ses intérêts en matière de conservation et les objectifs à atteindre au cours de la résidence.
- Un résumé d'au plus **quatre pages** décrivant le projet proposé et expliquant comment la résidence sera bénéfique pour le perfectionnement professionnel du conservateur et augmentera la connaissance et les compétences de l'établissement d'accueil. Ce résumé doit indiquer :
  - les activités prévues du conservateur en résidence et le but du projet;
  - de quelle façon le projet de résidence contribuera au développement à long terme de la pratique professionnelle de la conservation en arts visuels;
  - l'installation matérielle ou l'équipement de bureau qui sera mis à la disposition du conservateur résident;
  - le nom des professionnels compétents qui serviront d'enseignants, de mentors ou de conseillers au conservateur résident; et
  - les responsabilités du conservateur, p. ex., recherche et rédaction, ainsi que planification et élaboration d'expositions, sous la forme d'un plan de travail détaillé.
- Le curriculum vitae du conservateur résident (maximum de **trois pages**)
- Deux lettres de référence témoignant de l'engagement du conservateur envers le développement professionnel du domaine.
- Un profil de l'établissement d'accueil, indiquant notamment sa date de constitution en société, son mandat, sa mission, le personnel-clé et le nombre d'employés.

#### **Facultatif**

- Des photocopies de bonne qualité d'un ou deux articles publiés ou textes de catalogue rédigés par le candidat à la résidence.). Ces documents seront photocopiés pour être distribués aux membres du comité d'évaluation par les pairs et ne seront pas retournés au candidat.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

| <b>PARTIE E – INFORMATION FINANCIÈRE</b>  |                           |                          |                |
|---|---------------------------|--------------------------|----------------|
| <b>Budget de la résidence – Pour l'établissement d'accueil</b>  |                           |                          |                |
| Veuillez fournir l'information concernant le budget du projet proposé en respectant le format présenté ci-dessous. Au besoin, fournissez des précisions concernant les dépenses indiquées ci-dessous sur une feuille distincte que vous joindrez à votre formulaire. Veuillez vous assurer que le total des dépenses équivaut au total des revenus. |                           |                          |                |
| <b>DÉPENSES</b>   | <b>Montant</b>            |                          |                |
| Location de bureaux :   |                           |                          | \$             |
| Coûts du matériel (précisez) :  |                           |                          | \$             |
| Frais de recherche et de perfectionnement professionnel (précisez) :  |                           |                          | \$             |
| Coûts de production (précisez) :  |                           |                          | \$             |
| Frais de déplacement (précisez) :   |                           |                          | \$             |
| Autres coûts :  |                           |                          | \$<br>\$<br>\$ |
|   | <b>Total des dépenses</b> |                          | \$             |
| <b>REVENUS</b>  |                           |                          |                |
| (Revenus attendus pour ce projet seulement – indiquez si ces montants sont confirmés ou non)  |                           |                          |                |
|   | <b>Confirmé</b>           | <b>À confirmer</b>       | <b>Montant</b> |
| Subvention provinciale ou territoriale (précisez) :   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | \$             |
| Subvention municipale ou régionale (précisez) :   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | \$             |
| Dons en nature (précisez) :   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | \$             |
| Autres (précisez) :   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | \$             |
|   | <b>Total des revenus</b>  |                          | \$             |
| <b>Assurez-vous que le total des dépenses correspond au total des revenus.</b>  |                           |                          |                |

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification du candidat
- Déclaration (des signatures originales sont requises)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A – Nom et lieu du résident et de l'établissement d'accueil
- Partie B – Montant demandé
- Partie C – Description de la demande
- Partie D – Description détaillée du projet
  - Énoncé relatif à la conservation (maximum de **deux** pages)
  - Résumé du projet proposé (maximum de **quatre** pages)
  - Le curriculum vitae du conservateur résident (maximum de **trois** pages)
  - Deux lettres de référence
  - Un profil de l'établissement d'accueil
- Facultatif :**
  - Article(s) publié(s) ou texte(s) de catalogue rédigé(s) par le candidat à la résidence (maximum de **deux**)
- Partie E – Information financière

### Nouveau cette année

- Formulaire de déclaration volontaire (joint à la suite des lignes directrices et du formulaire de demande)  
Nous vous invitons à remplir ce formulaire de déclaration volontaire pour aider le Conseil des Arts du Canada à déterminer si ses programmes et services répondent à un éventail large et diversifié d'artistes canadiens, conformément à son intention. Les renseignements fournis ne serviront pas à évaluer l'admissibilité ou le mérite de votre demande.

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

Service des arts visuels  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



## Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

### Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

**Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.**

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

### Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

**Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à [helene.pollex@conseildesarts.ca](mailto:helene.pollex@conseildesarts.ca).**

**Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire.** Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C.P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8**

**[debbie.stenson@conseildesarts.ca](mailto:debbie.stenson@conseildesarts.ca)**

**Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696**

**ATS : 1-866-585-5559**

**Télécopieur : 613-566-4390**

**Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.**

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>Nom :</b>   |                     |
| _____  | _____               |
| Nom de famille   | Prénom              |
| <b>Année de naissance :</b> _____  |                     |
| <b>Lieu de résidence :</b>   |                     |
| Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____  |                     |
| Province ou territoire : _____   | Code postal : _____ |
| <b>Région :</b>  |                     |
| Quel endroit <b>au Canada</b> considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.) |                     |
| Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____  |                     |
| Province ou territoire : _____   |                     |
| <b>Sexe :</b>  |                     |
| <input type="checkbox"/> Femme   |                     |
| <input type="checkbox"/> Homme   |                     |
| <input type="checkbox"/> Transgenre  |                     |
| <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____  |                     |
| <b>Citoyenneté :</b>   |                     |
| Veuillez cocher la case appropriée.  |                     |
| <input type="checkbox"/> Citoyen canadien  |                     |
| <input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)                               |                     |
| <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____  |                     |
| <b>Nouvel arrivant ou immigrant :</b>  |                     |
| Veuillez cocher la case si vous êtes :   |                     |
| <input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada  |                     |
| Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____  |                     |

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.  
**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

**Langues officielles :**

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

**Langue maternelle :**

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Langue des signes (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Autre langue (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Communautés de langue officielle en situation minoritaire :**

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

**Autochtones et Premières nations :**

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : \_\_\_\_\_

**Origine ethnoculturelle :**

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada** (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Autre** (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Personne présentant un handicap :**

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**Consentement à la communication des renseignements personnels :**

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

**J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :**

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

**À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA –** Personne-ressource – STA : \_\_\_\_\_